



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2009

Compte rendu du conseil du [16 décembre 2009](#).....p. 2

Compte rendu du conseil du [25 novembre 2009](#).....p. 5

Compte rendu du conseil du [21 octobre 2009](#).....p. 9

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 16 décembre 2009

Président : Philippe Rose
Absent, excusé : Jacky Souchaud
Secrétaires : Séverine Pailloux et René Durand

Ordre du Jour

1 - Terrain pour la maison d'accueil

Monsieur le maire met en délibération l'acquisition d'une réserve foncière, située rue du Bois Rivault, en vue de la construction de la maison d'accueil, sur la base de 2,50 € le m² :

- à Jean Souchaud pour 12 755 m² ,
- à René Joyeux pour 300 m².

Cette décision, adoptée à l'unanimité, sera transmise :

- au Conseil Général qui octroie une subvention de 25% pour toute acquisition en réserve foncière;
- aux Domaines, pour information.

2 – État des restes à réaliser de la section d'investissement

- Les 84172,93 € inscrits au budget au programme Travaux et bâtiments ont permis de financer :
 - la réfection de toitures des logements communaux,
 - les travaux de peinture à la cantine scolaire,
 - les rideaux de la cantine et de la salle de repos de l'école,
 - les stores de la salle polyvalente,
 - les travaux de peinture des menuiseries extérieures de la salle polyvalente
 - le portail du presbytère,
 - le remplacement de la porte du bureau de la mairie,
 - le remplacement d'un chauffe-eau dans les logements locatifs.

Il reste à ce jour 37827,58 € non utilisés, reportables sur 2010.

- Le programme éclairage public doté au budget de 40642,15 € est quasiment soldé par :
 - la dissimulation du réseau électrique France Telecom
 - l'éclairage des hameaux de Frété, le Charraud, chez Paulet
 - le remplacement des lampes du stade.
- Les 70000 € affectés aux travaux de voirie ont été entièrement utilisés par les travaux pour l'accès à : Les Vergnaudes, Fontamiel, Chez Nadaud, La Combe, Frété, et Chadelas.
- Le programme achat de matériel initialement doté de 5604,63 € et augmenté par décisions modificatives de 4960,19 € a permis l'acquisition de :
 - un ordinateur et imprimante pour l'école,
 - une pompe de forage pour le plan d'eau,
 - un lave vaisselle pour la salle polyvalente,
 - une hotte inox pour l'école,
 - de sèche mains électriques pour l'école.

3 – Restaurant des 4 saisons

Monsieur le maire informe que David Blarazin est en négociation avec un repreneur potentiel de son bail commercial.

4 – Travaux 2010

Monsieur le maire propose une réflexion sur les travaux à réaliser en 2010.

Pour recenser les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux et déterminer leur priorité, la commission en charge de ce dossier décide d'une visite de l'ensemble des bâtiments, avec avis de passage dans le cas de logements locatifs afin de recueillir les souhaits des locataires.

Anne-Marie Riffaud propose que :

- une réserve foncière soit faite en vue de la création d'une zone artisanale ;
- des travaux d'aménagements des entrées de bourg soient réalisés pour valoriser l'image d'Adriers ;
- une suite soit donnée au diagnostic énergétique des bâtiments communaux réalisé dans le cadre de la CCM dès qu'il sera transmis ;
- pour assurer une permanence du service postal sur Adriers, il soit envisagé la création d'une agence postale communale qui nécessite des travaux importants par la nécessité d'un local adapté (permettant une confidentialité) et accessible.

Roger Durand propose :

- la création d'une station d'épuration à La Renaudière

Yasmine Boisseau propose :

- l'éclairage de La Bouige

Laurence Giraud propose :

- un éclairage sur le chemin de promenade autour du plan d'eau.

Philippe Rose propose :

- la création d'une maison de la santé, réunissant plusieurs métiers de la santé, médecin, pharmacien, infirmier, pédicure, psychologue, services sociaux....

Thierry Belin souligne que la difficulté est d'installer des médecins en zone rurale, hors d'une association comportant 3 médecins.

Jacques Dazas souligne qu'il va falloir faire des choix et déterminer des priorités, d'autant plus que la commune est déjà engagée dans la création de la maison d'accueil par l'acquisition du terrain en réserve foncière.

5 – Questions diverses

- **Motion de l'association des maires ruraux de France**

Monsieur le maire propose de donner accord sur la motion proposée par l'association des maires ruraux de France. Cette motion s'oppose au projet gouvernemental de suppression de la taxe professionnelle et de réforme des collectivités territoriales.

Cette décision est adoptée à 13 voix pour, et une abstention.

- **Projet éolien**

Monsieur le maire informe de l'ouverture prochaine de l'enquête publique selon le calendrier suivant :

- du 25 janvier au 26 février : **enquête publique** – registre en mairie.
- Lundi 25 janvier de 9h à 12h, Jeudi 4 février de 14h à 17h, Jeudi 11 février de 9h à 12h, Vendredi 26 février de 14h à 17h : **Permanence en mairie du commissaire enquêteur**, Francis Bonnet.

- **Nouvel ACMO**, agent chargé de la mise en œuvre des conditions de travail et de sécurité.

L'obligation est faite d'avoir un tel agent parmi le personnel de la mairie. Nadège Lassal accepte cette fonction.

Cette nomination est approuvée par l'ensemble du conseil.

- **Contrat de dératisation**

Monsieur le maire propose de renouveler le contrat de dératisation confié à d'entreprise BUGEON de Lathus dont le devis s'élève à 710 € (contre 705 € en 2009). Acceptation de l'ensemble du conseil.

- **SIMER**

Yasmine Boisseau, en charge du dossier et déléguée au SIMER, informe que lors de la réunion du 16 décembre, les élus ont décidé :

- une augmentation de la redevances des ordures ménagères de 8%
- le rejet de la modification statutaire de la branche "travaux publics" vers une quasi-régie à 89 voix contre 88. Les principaux différends portaient sur la contribution annuelle et les conditions de retrait demandés par le SIMER.

Yasmine Boisseau précise que les problèmes du SIMER n'ont pas trouvé pleine résolution.

- Le **prochain conseil** est fixé au mercredi 20 janvier 2010, à 20h30.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 25 novembre 2009

Président : Philippe Rose
Présents : tout le conseil
Secrétaires : Annie Souchaud et Thierry Rolle Milaguet

Ordre du Jour

1. SYNDICAT DE VOIRIE

Mr le maire informe que la demande de retrait formulée par Queaux a été refusée. Le syndicat demande aux mairies de se prononcer (a posteriori) sur la position prise. Le conseil se range derrière l'avis du syndicat qui n'envisage pas le retrait de la commune de Queaux.

2. LA POSTE

Mr le maire fait un compte-rendu de la réunion du 3 novembre au cours de laquelle deux représentants de La Poste ont présenté le bilan de l'analyse du bureau de poste.

La direction de la Poste évalue le temps de travail du bureau postal à 10 heures par semaine.

La position de la poste est de proposer 2 possibilités :

- une réduction des heures d'ouverture à 12h1/2 par semaine avec une répartition du lundi au vendredi de 14 h à 16 h 30 à compter du 7 décembre 2009.
- la création d'une Agence Postale avec les charges de l'agence (locaux et personnel) supportée par la mairie indemnisée par La Poste à hauteur de 960 € par mois.

Devant le rejet de ces deux propositions par les élus présents, La Poste propose une période transitoire de 6 mois, avec maintien de la situation matérielle et humaine actuelles.

Contractualisée par un "contrat de progrès" cette période permettrait d'effectuer un comptage des opérations postales pour que la décision finale prenne en compte la réalité de l'activité.

Mr le maire informe le conseil qu'il doit statuer sur l'avenir du bureau de poste. Il ressort du tour de table que la réduction d'ouverture à 12h1/2 est unanimement rejetée, que la création d'une Agence Postale va entraîner des coûts et des problèmes humains et matériels importants mais permettrait le maintien d'un service public. Le conseil n'étant pas prêt à s'engager actuellement dans la création de l'Agence Postale, choisit de signer le "contrat de progrès" qui perdure la situation actuelle pour 6 mois, ce délai permettant une réflexion complémentaire.

Mr le maire insiste pour que la fréquentation du bureau de poste augmente significativement pendant cette période et invite chacun à suivre les conseils donnés dans le "4 pages" qui vient de paraître.

Annie Souchaud interroge sur les actions à mener. Mr le maire rappelle :

- Le référendum en cours mené par le "Comité 86 contre la privatisation de La Poste" par la signature de cartes postales en mairie.
- La journée nationale d'action dans la Vienne, le samedi 28 novembre, avec la manifestation devant la mairie de Montmorillon à 10h30.

3. SITE INTERNET

Anne-Marie RIFFAUD et les membres de commission de travail, Philippe rose, Jacques Dazas, Liliane Querrioux, Yasmine Boisseau, Christophe Souchaud, Thierry Belin, Laurence Giraud présentent le site Internet. Il devrait être en ligne début 2010.

4. SIMER

Mr le maire rappelle la présentation faite lors du dernier conseil relative à la demande de modification statutaire du SIMER pour sa branche Travaux Publics, du fait de la volonté du SIMER

d'adjoindre à ses activités la maîtrise d'œuvre qui nécessite la sortie du champ concurrentiel. En effet, le code des marchés publics ne permet pas au SIMER, dans sa structure actuelle, de cumuler la maîtrise d'œuvre, l'appel d'offres et l'intervention, un acteur ne pouvant être juge et partie.

Pour contourner ce problème, le SIMER propose de fonctionner en QUASI-REGIE et

- intervenir avec le principe de remboursement aux frais réels
- instituer une contribution annuelle.

Mr le maire précise que lors du conseil communautaire qui s'est tenu à Saulgé ce jour même auquel participaient également Jacques Dazas et Anne-Marie RIFFAUD un vote sur ce sujet est intervenu dont les résultats sont communiqués :

modification statutaire avec maîtrise d'œuvre : 11 voix

modification statutaire sans maîtrise d'œuvre : 23 voix

sans modification statutaire : 14 voix

bulletins blancs : 8

Nombre de votants : 56.

Le conseil est sollicité pour donner son avis qu'il exprime sous la même forme :

modification statutaire avec maîtrise d'œuvre : 11 voix

modification statutaire sans maîtrise d'œuvre : 2 voix

sans modification statutaire : 1 voix

bulletins blancs : 1

Nombre de votants : 15

Les délégués, Yasmine BOISSEAU et Christophe SOUCHAUD porteront cet avis lors de la réunion du SIMER du 16 décembre.

Yasmine BOISSEAU, informe le conseil des difficultés de la branche GESTION DES DECHETS, dont les volumes de collecte et donc les coûts ne cessent d'augmenter. D'autre part, la nécessité d'améliorer et de sécuriser le tri entraîne des travaux d'aménagement du site de Sillars (de l'ordre de 960 000 €) ou bien de modifier les camions. Pour équilibrer les comptes, le SIMER a fait la proposition d'augmenter la redevance "ordures ménagères" de 6% à 8%. Les délégués communaux ont refusé de voter et ont reporté leur décision au 16 décembre, date de la prochaine réunion.

5. ENTREE D'ADRIERS ROUTE DE BUSSIERE

Mr le maire fait part de la remarque de la DDE sur la vitesse élevée des véhicules constatée à cet entrée de bourg. La DDAE organisera un comptage et chronométrage des véhicules pendant une semaine. D'ores et déjà, elle conseille de mettre en évidence la signalisation de limitation à 50 et la priorité à droite.

6. SERVICE DE REMPLACEMENT

Mr le maire rappelle que la mairie a une convention avec le centre de gestion de Vienne-services pour les contrats de remplacement. Vienne-services assure les formalités administratives et la paie. La prestation est facturée : 3% des salaires et charges sociales.

7. TARIFS COMMUNAUX

Mr le maire propose la révision des tarifs communaux. Il est décidé de :

- d'augmenter les locations de la salle polyvalente, la dernière mise à jour datant de 2005. (application à partir du 1er mai 2010)
- majorer les loyers de 1%

8. CANTINE

À partir du 1er janvier 2010, les tickets sont remplacés par une facturation et un règlement auprès de la trésorerie.

Le prix du repas (2,15 €) est conservé.

Annie Souchaud propose de faire entrer le BIO dans la composition des menus.

9. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

L'assainissement communal est déficitaire d'environ 10 000 € que le budget général abondera. Il est décidé de pratiquer des augmentations :
l'abonnement passera de 30 € à 34 € et le m³ de 0,46 € à 0,48 €

10. CUVE à FUEL DE LA MAIRIE

Mr le maire informe que la cuve à fuel percée a du être changée par une cuve provisoire. Le remplacement a été assuré par les établissements BOUTINEAU.
Des devis ont été demandés. Mais de la première consultation ressort des écarts de prix trop importants. Une étude complémentaire est nécessaire.

11. PASS-FONCIER

Mr le maire rappelle l'exposé du conseil précédent et demande l'accord du conseil pour l'établissement d'une convention avec l'ADIL86, l'Agence Départementale d'information du Logement du département. Cette convention, à signer avant le 31 décembre, engage la mairie au versement d'aides aux personnes entrant dans le disposition PASS FONCIER. En contre partie, la mairie recevra des subventions de l'État, du Conseil Général et de la CCM qui pourra réduire la charge de la mairie de plus de 50%.

12. PLAN HIVERNAL

Jacky Souchaud propose l'acquisition d'une saleuse électrique d'une capacité de 120 litres au prix de 690 € HT.

Le passage de la lame de déneigement sera demandé comme précédemment à un agriculteur.
Une réserve de sel a été constituée (1T600).

13. ECOMUSEE

Jacques Dazas rappelle la présentation faite lors du précédent conseil sur les difficultés de l'ECOMUSEE. Le SMPM se désengage de l'ECOMUSEE, Lussac ne reconnaissant pas l'utilité de cette structure. L'ECOMUSEE est donc amené à demander son rattachement à la CCM. Son Président, Y. Bouloux est favorable au rattachement à la CCM mais avant d'ouvrir le débat en réunion de conseil communautaire il demande que les maires soient consultés individuellement. Ce qui a été fait par la Directrice accompagnée à chaque visite du délégué cantonal ou d'un membre du bureau. Il en ressort que la très grande majorité des élus est aussi favorable à ce rattachement. L'ECOMUSEE aurait besoin d'une subvention de la CCM de 10 000 € à 15 000 €, le Conseil Général soutiendrait également financièrement dans la mesure où la CCM intervient.

14. CHAISES pour la salle polyvalente.

La société VEDIF propose une chaise empiètement Ø 20 au prix de 14,19 HT. Ce bien répondant aux exigences, il est arrêté de commander 100 chaises, franco de port

15. SECHE-MAINS

Mr le maire rappelle qu'il a été précédemment arrêté d'acquérir 4 sèche-mains. Le meilleur prix trouvé est 99 € HT. Ce matériel répondant aux exigences, il est décidé d'en commander 4.

16. ELAGAGE

La société ELAG OUEST a été sollicité pour 24 tailles d'arbres et 1 abattage. Le devis de 1600 € HT est accepté.

17. COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE

La mairie est interrogée sur la qualité de la couverture de téléphonie mobile par les opérateurs Bouygues, Telecom et SFR. Il est nécessaire de se renseigner auprès de la population pour transmettre l'information la plus précise possible.

18. RECENSEMENT

Mr le maire propose en qualité d'agents recenseurs Laetitia LARDAN et Stéphane QUERRIOUX qui acceptent cette mission.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Mercredi 21 octobre 2009**

Président : Philippe Rose
Absents excusés Séverine Pailloux, Roger Durand
Secrétaires : Yasmine Boisseau, Jacques Dazas

Ordre du Jour

1 – ECOLE : demande de subvention pour la Classe de neige.

A l'appui de sa demande, le directeur de l'école a remis un dossier présentant le projet. : 45 enfants partiraient du 18 au 22 janvier à Cauterets, dans les Pyrénées. Le coût par enfant est de 309 euros. Pour aider les familles, une subvention de 2500 € est demandée.
Il est voté à l'unanimité une subvention de 2500 €.

2 – CAE PASSERELLE

Mr le maire informe du nouveau dispositif destiné aux collectivités visant à l'insertion des jeunes, de 16 à 25 ans, quelque soit leur niveau et ayant un projet.
Le contrat d'un an à signer avant le 31 décembre 2009, permet de rémunérer le jeune au SMIC ; la collectivité est aidée par l'Etat qui finance à 90 %. Le coût réel pour la commune est donc de l'ordre de 100 à 150 euros par mois.
Les remarques faites par le conseil : quel projet permet ce dispositif ?

3 – ACHAT DE TERRAIN pour réserve foncière.

Mr le maire rappelle que le terrain de Jean Souchaud a été préféré lors du conseil précédent par rapport au terrain de Nicole Guillon. Restait à étudier l'accès au terrain à partir de la place (propriété du SIDEM), qui nécessite une acquisition complémentaire auprès de René Joyeux.
Mr le maire informe que René Joyeux est disposé à céder une bande de 300 m².
Il est décidé de constituer un dossier pour solliciter une subvention du Conseil Général dans le cadre de constitution de réserve foncière.

4 – DGF (dotation globale de fonctionnement): modification de la longueur de voirie

Mr le maire informe de la demande de prendre une délibération qui entérine la modification de la longueur de la voirie
Mr le maire rappelle que les voies communales sont financées par la DGF (dotation globale de fonctionnement) alors que les chemins ruraux le sont pas la DGE (dotation globale d'équipement)
D'après le logiciel Figuline, Adriers possède 22km543 de voies communales (contre 22km643 antérieurement décomptés) et 34km500 de chemins ruraux.
La délibération qui valide ce dernier décomptage est prise.

5 – PASS FONCIER

Mr le maire et Jacques Dazas présentent ce dispositif de soutien à l'accession à la propriété destiné aux primo-accédants sous conditions de ressources.
L'État subventionne à hauteur de 50 % les aides accordées jusqu'à 4000 € par la commune à chaque opération. L'engagement de la commune sur ce dispositif doit intervenir avant le 31 décembre 2009 et entraîne, pour les accédants un certain nombres d'avantages :

- le bénéfice d'une TVA à 5,5% au lieu de 19,6%
- le montant du prêt à 0% (20 % du prix de l'opération, dans la limite d'un plafond – à titre d'exemple, le prêt à 0% peut atteindre 21500 € en périphérie de Poitiers-) est doublé et majoré de 10 000 € à 15000 €
- Le prêt PASS FONCIER accordé par le 1% logement vient en complément des autres prêts. Son montant est égal à 30 % du coût de l'opération dans la limite d'un plafond.
Pendant la période de remboursement des autres prêts (dans la limite de 25 ans), son taux est

de 1,25 % si l'accédant est salarié du secteur assujetti au 1% logement, sinon 2,5 %
Pendant la période suivante, le remboursement du prêt PASS FONCIER en 10 ans maximum se fait au taux de 4,5 %.

Le prêt PASS FONCIER est remboursable à tout moment sans frais.

- Garantie de rachat ou de relogement en cas d'accident de la vie grâce au 1% logement.
- L'accédant bénéficie d'un prêt à l'accession sociale (PAS) ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (APL).

QUESTIONS DIVERSES

a) ACHAT DE CHAISES pour la salle polyvalente

À la suite de l'appel d'offres lancé, 5 propositions sont à étudier :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|-------------------|
| • Challenger : | 1548 € HT les 100 chaises | |
| • Guichard | 1595 € HT | " |
| • CEREM | 1806 € HT | " |
| • MCP agencement à Saulgé | 1950 € HT | "empiètement Ø 18 |
| | 2100 € HT | "empiètement Ø 22 |

Mr le maire se propose de profiter du salon des maires pour trouver une meilleure offre.

b) CCM BILAN D'ACTIVITE 2008

La CCM soumet à l'approbation les comptes 2008.

Le rapport d'activité 2008 est approuvé par le conseil.

c) CCM – PROJET DE TERRITOIRE

Mr le maire présente le projet de territoire tel qu'il ressort de l'étude menée par le cabinet KPMG, consulté par la CCM. Mr le maire et les conseillers ayant suivi ce dossier font remarquer que les résultats de l'étude ne sont pas proportionnels aux attentes, que nombre d'idées émergées au cours des différentes étapes de cette étude ne sont pas retenues, et qu'en fin, la construction ou l'aménagement d'une cité administrative, idée maîtresse du projet final, n'a pas été évoquée lors des réunions de travail.

d) SMPM (syndicat mixte du pays montmorillonais) : marché de producteurs de pays 2010

Le SMPM propose l'organisation d'un marché de producteurs. Compte tenu du calendrier des manifestations estivales sur Adriers, le conseil sursoit pour 2010. Mr le maire encourage les conseillers à visiter les marchés 2010 pour prendre la bonne décision l'année prochaine.

e) SIMER

Mr le maire rappelle que le SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural) qui regroupent actuellement 164 communes, intervient dans deux secteurs d'activité distincts

- les travaux publics
- la gestion des déchets ménagers

Mr le maire informe du **projet de modification statutaire du SIMER pour la branche "TRAVAUX PUBLICS"**

Dans le contexte économique actuel le SIMER souffre d'une **concurrence sévère** des entreprises privées et à terme, son existence peut être remise en cause, faute de capitaux propres (du fait même de son statut). La réflexion menée par le SIMER a montré la nécessité d'**élargir son champ d'activité** par le développement d'une **branche ingénierie publique ou maîtrise d'œuvre**.

L'offre de services projetée se ferait :

* dans le cadre d'une création d'un pôle d'assistance technique sur la voirie et les travaux pour :

- fournir du conseil aux communes sur les opérations de travaux neufs et d'entretien : choix des meilleures techniques, chiffrage des avant-projets, aide à la programmation...

- mettre le Bureau d'études du SIMER à la disposition des communes : réalisation des études de faisabilité, montage des dossiers techniques et de demande de financement...

* dans le cadre de la création d'une centrale d'achats pour :

- les fournitures récurrentes : matériaux de carrières, produits noirs... panneaux de signalisations...
- faciliter les procédures d'achats : dossiers d'appels d'offres établis par les services du SIMER
- bénéficier de prix mutualisés pour générer des économies d'échelle.

Le code des marchés publics ne permet pas au SIMER, dans sa structure actuelle, de cumuler la maîtrise d'œuvre, l'appel d'offres et l'intervention, un acteur ne pouvant être juge et partie.

Pour contourner ce problème, le **SIMER propose de fonctionner en QUASI-REGIE** et par ce biais de **sortir du champ concurrentiel** en :

- intervenant avec le principe de remboursement aux frais réels
- instituant une contribution annuelle.

La possibilité de retrait du SIMER d'une commune ou d'une collectivité est à l'étude avec fixation de conditions financières.

Mr le maire donne au conseil un temps de réflexion.

f) ECOMUSEE

Jacques Dazas, représentant de la commune à l'ÉCOMUSÉE, informe des difficultés financières importantes de cette structure. Une réflexion est menée avec le Pays Montmorillonnais et la CCM ainsi qu'au près des communes.

g) RECENSEMENT POPULATION

Le recensement interviendra du 21 janvier au 20 février 2010. Deux agents recenseurs et un agent coordinateur seront nécessaires. Liliane Querrioux, expérimentée sur cette activité, accepte d'être agent coordinateur. La mission d'agent recenseur sera proposée à Lætitia Lardan et Stéphane Querrioux.

Une dotation forfaitaire de 1664 € est attribuée à la commune au titre des indemnités des agents recenseurs et le coordinateur.

Mr le maire propose que les deux agents recenseurs perçoivent chacun la somme de 770 € tandis que l'agent coordinateur, Liliane Querrioux, reçoive la somme de 124 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

h) INDEMNITES KILOMETRIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Mr le maire informe que les secrétaires de mairie ont engagés des frais de déplacement dans le cadre d'une formation au Futuroscope. Il est proposé de leur rembourser les indemnités kilométriques à hauteur de 44,16 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

i) ÉCHANGE DE TERRAIN entre Mr et Mme Jean-François RIFFAUD et la commune.

Mr le maire rappelle la demande de Mr et Mme Jean-François RIFFAUD de régulariser les chemins de leur propriété conformément aux accords antérieurs et à l'usage qu'il en est fait depuis de nombreuses années :

Il est demandé :

- la cession du chemin communal (parcelle 1258) en échange des parcelles 995, 989 et 992.
- la cession du chemin communal de Chez Gaillard en les parcelles 1136, 1137, 1138 en échange de la parcelle 1140.
- la parcelle désignée section C 174 "les pradines" de 9 a 90 ca est cédée gracieusement à la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et il est demandé de valider le transfert de propriété.

j) LGV: réunion publique organisée par la chambre d'agriculture.

Mr le maire informe que la chambre d'agriculture veut dresser un état des lieux des exploitations agricoles qui sont potentiellement impactées par le tracé de la LGV. Pour cela, une réunion publique est organisée le 29 octobre à 14 h à la salle polyvalente sur convocation adressée à chaque exploitant agricole de la commune par la Chambre d'Agriculture.

k) GESTION DIFFERENCIÉE DES ESPACES VERTS

Mr le maire informe que le CPIO de Lathus invite à une réunion d'information le 2 novembre à Saulgé. Les conseillers intéressés doivent se faire connaître

l) INVITATION AU SENAT

Mr le maire informe qu'à l'occasion du congrès des maires, les conseillers sont invités au Sénat, le 24 novembre pour une visite et un dîner.

Les inscriptions sont demandés avant le 17/11

m) POINT DES TRAVAUX DE VOIRIE

Jacky Souchaud informe de la demande du syndicat de voirie d'une facturation complémentaire de 2000 € sur le chantier de la route de La Combe. Le conseil entérine cette demande mais demande à ce qu'un courrier soit adresser à la Présidente du Syndicat de Voirie afin de signifier le mécontentement de la commune sur la réalisation du chantier et sur la sur facturation demandée.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.